



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Participation financière de l'État au NPNRU

Question orale n° 115

Texte de la question

Mme Lise Magnier appelle l'attention de Mme la ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargée du logement, sur la participation financière de l'État au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). En effet, depuis l'engagement du programme national de rénovation urbaine (PNRU), en 2003, les quartiers populaires ont fait l'objet de projets urbains spectaculaires. Aussi, un nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) a été engagé sur la période 2014 - 2030. Ainsi, la ville de Châlons-en-Champagne a pu bénéficier de ce très beau dispositif pour réaliser des opérations de renouvellement urbain dans les quartiers de la Bidée et du Verbeau. Le quartier Schmit a intégré la liste des QPV fin 2023. L'Agence nationale de renouvellement urbain a donc été sollicitée pour obtenir un accompagnement et des ressources financières dans le cadre des programmes isolés car les financements NPNRU ont déjà été attribués jusqu'en 2030. Ces programmes isolés ont été arrêtés car l'ANRU a des problèmes de trésorerie qui sont notamment dus à l'absence de participation financière de l'État. En 2024, les crédits budgétaires prévus par la LFI 2024, qui s'élevaient à 50 millions d'euros, ont été annulés, soit un manque de financement d'autant pour l'ANRU. Le PLF 2025 ne prévoyait pas de contribution de l'État à l'ANRU. Mme la ministre avait précisé lors du PLF 2025 que « le financement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) sera bien entendu assuré en 2025. Le Gouvernement déposera un amendement en ce sens au Sénat ». Aussi elle lui demande, connaissant son engagement sur ce sujet essentiel pour le bien vivre de ses concitoyens, si elle peut lui indiquer s'il est prévu dans le projet de PLF une contribution réelle de l'État au financement de l'ANRU et s'il lui est possible de l'informer sur les conclusions du rapport sur le renouvellement urbain qui devait être remis au Gouvernement à l'été 2024.

Texte de la réponse

NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN

M. le président . La parole est à Mme Lise Magnier, pour exposer sa question, no 115, relative au nouveau programme national de renouvellement urbain.

Mme Lise Magnier . Depuis le lancement en 2003 du programme national pour la rénovation urbaine, plus de 5 millions de nos concitoyens ont pu bénéficier d'opérations de requalification de leur habitat et de leur quartier ; souvent très réussies, ces opérations leur permettent de profiter d'équipements publics et de services de grande qualité. Chez moi, à Châlons-en-Champagne, dans la Marne, deux quartiers prioritaires de la ville ont ainsi été requalifiés : la Bidée et le Verbeau.

Après vingt années de rénovation urbaine, il a été jugé utile de redéfinir le zonage de ces quartiers pour tenir compte de l'évolution sociale et sociologique des territoires urbains.

Forts de l'appui de M. le préfet de la Marne, le maire de Châlons-en-Champagne et moi-même avons ainsi souhaité qu'à la fin de 2023, le quartier Schmit intègre ce zonage, dont la nouvelle définition implique un

redéploiement des moyens d'action. Or les programmes de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), qui permettraient d'intervenir puissamment pour accompagner les collectivités locales et les bailleurs, sont actuellement à l'arrêt, cette agence rencontrant des problèmes de trésorerie, qui seraient notamment dus à l'absence de versement de la participation financière de l'État.

En 2024, les 50 millions d'euros de crédits budgétaires prévus dans la loi de finances initiale ont été annulés, le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 ne prévoyant quant à lui aucune contribution de l'État à l'Anru.

Madame la ministre, je vous adresse donc deux questions précises : pouvez-vous me transmettre le rapport commandé par vos prédécesseurs au sujet du renouvellement urbain qui devait être remis au gouvernement à l'été 2024 et m'en confirmer les conclusions ? Surtout, quels engagements pouvez-vous prendre pour que les moyens effectivement déployés soient à la hauteur des besoins et des attentes des habitants de Châlons-en-Champagne, en particulier de ceux du quartier Schmit ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la ruralité.

Mme Françoise Gatel, ministre déléguée chargée de la ruralité. Je vous prie d'excuser l'absence de Valérie Létard, qui me charge de transmettre sa réponse. La ville de Châlons-en-Champagne a en effet bénéficié d'un soutien de plus de 15 millions d'euros dans le cadre du programme NPNRU – nouveau programme national de renouvellement urbain. Le quartier Schmit a bien été intégré dans la liste des quartiers prioritaires lors de la redéfinition des périmètres fin 2023. Les opérations isolées que vous évoquez ont pu exister dans le premier programme de rénovation urbaine ; elles ne figurent plus dans le règlement général du second. Néanmoins, les nouveaux contrats de villes, signés en 2024, devront permettre à la politique de la ville d'accompagner tous les quartiers, notamment en réalisant de petits investissements. Le financement de ce nouveau programme sera bien assuré en 2025, conformément à l'engagement de la ministre Valérie Létard : le PLF pour 2025 prévoit une contribution de l'État s'élevant à 50 millions d'euros.

Le rapport consacré au renouvellement urbain que vous évoquiez sera prochainement remis à François Rebsamen, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, et à la ministre du logement, bien que je ne puisse vous indiquer à quelle date. Il ouvre des pistes sur la poursuite et l'amélioration de cette politique. La priorité du gouvernement reste néanmoins de terminer les projets en cours. C'est pourquoi, au premier trimestre 2025, la ministre du logement organisera une revue des projets visant à évaluer leur état d'avancement et leurs effets sur la vie quotidienne des habitants.

M. le président . La parole est à Mme Lise Magnier.

Mme Lise Magnier . Merci, madame la ministre, pour ces précisions. Permettez-moi d'insister : les habitants du quartier Schmit ont été très satisfaits des travaux que nous avons conduits, avec M. le préfet de la Marne, afin d'intégrer leur quartier au zonage de la politique de la ville, ce qui a notamment permis aux enfants de bénéficier du dispositif Cités éducatives. Cependant il nous faut poursuivre des travaux d'ampleur, qui nécessitent un puissant soutien de l'État. À ce titre, je compte sur le gouvernement pour nous fournir les moyens nécessaires afin d'offrir aux habitants une requalification digne de ce que l'on a su faire dans les autres quartiers et qui a été unanimement salué par leurs habitants. Nous souhaitons pouvoir achever ces travaux dans notre ville.

Données clés

Auteur : [Mme Lise Magnier](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 115

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Aménagement du territoire et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2025](#)

Réponse publiée le : 5 février 2025, page 815

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [28 janvier 2025](#)